



PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

commission nationale
Agriculture Pêche Forêt

agri-peche-foret@pcf.fr

direction de la publication

Julien Brugerolles
Jonathan Dubrulle

comité de rédaction

Julien Brugerolles
Julien Cantegreil
Jonathan Dubrulle
Stéphane Le Bot
Olivier Morin
Constance Renard
Juliette Ryan
Mathieu Soares
Hervé Terradot-Piot
Nathalie Vermorel

publication fondée en 2010
Xavier Compain directeur

TerreMer N°2

dans ce numéro

Une gestion de l'eau raisonnée et concertée s'impose.....	2
La Comagri à la Fête de l'Humanité.....	4
La polyculture-élevage comme condition nécessaire à la révolution agroécolo- gique.....	5
Une ambition sociale et environnementale pour les productions de la terre, de la mer et de la forêt.....	7
Cultiver et élever autrement, pour une meilleure alimentation.....	9
Pour un grand service public forestier.....	13
Face à la crise viticole, les communistes soutiennent les vignerons du midi.....	15
Organigramme commission mis à jour au 28/11/2023...	16



DÉCEMBRE 2023

UNE COMMISSION AU TRAVAIL

Ces derniers mois ont été denses pour les membres de la commission Agriculture Pêche Forêt, en témoigne l'épaisseur de ce second numéro de TerreMer.

L'été particulièrement sec et chaud sur la moitié sud du pays nous a valu d'être sollicités par la direction nationale du PCF. C'est en ce sens que la Comagri propose de faire de nos sols les premiers réservoirs d'eau tout en veillant à l'adaptation de nos systèmes de culture, en pensant conjointement une irrigation économe et durable là où elle se justifie.

L'été terminé – mais la chaleur se prolongeant de manière inhabituelle – les communistes, comme chaque année, ont fait leur rentrée dans les allées de la Fête de l'Humanité. Avec 430 000 visiteurs, cette Fête fut un magnifique succès populaire. Notre commission a largement pris sa part en participant à cinq débats organisés par différentes fédérations et sections du PCF.

À l'automne, à l'occasion du Sommet de l'Élevage (Cournon, Puy-de-Dôme), le PCF a pu renouveler son soutien à une transformation agroécologique fondée sur la polyculture-élevage. C'est bien sur cette base que l'exploitation durable des synergies entre productions animales et végétales sera rendue possible. Le développement de la polyculture-élevage occupe également une place centrale dans le Plan Climat du PCF présenté le 6 novembre. La commission Agriculture Pêche Forêt a contribué activement à l'écriture du volet agricole de ce plan ambitieux et prometteur, travail inédit pour un parti politique, coordonné par la commission Écologie du PCF.

Enfin, dans la perspective des élections européennes du 9 juin prochain, la Comagri – comme l'ensemble des commissions du PCF – a été sollicitée par la direction nationale pour plancher sur une première contribution programmatique. Pour ce faire, nous avons cherché à aborder les problématiques traversées par les agriculteurs, forestiers, pêcheurs et ostréiculteurs de manière systémique. Tel est l'esprit de propositions politiques visant à sécuriser le revenu des travailleurs du vivant tout en ouvrant la voie à un autre partage des ressources, sans négliger le volet alimentaire et la vie dans les ruralités. Nous projetons de soumettre prochainement ces contributions au monde professionnel, académique et associatif à l'issue de diverses auditions.

Comme vous le voyez, la commission Agriculture Pêche Forêt poursuit sa phase de structuration tout en travaillant sur le fond. Il ne nous reste qu'à poursuivre sur cette lancée en 2024 en continuant à faire connaître ces travaux autour de nous.

Julien Brugerolles et Jonathan Dubrulle
animateurs de la commission

PRESSION SUR LA RESSOURCE

une gestion de l'eau raisonnée et concertée s'impose

Dans le cadre d'une note nationale travaillée fin juin, la commission Agriculture Pêche Forêt a été sollicitée pour réfléchir aux enjeux de gestion de l'eau en agriculture.

À l'issue d'un travail collectif, le groupe Eau a produit la contribution suivante.

L'agriculture représente à elle seule près de 60% de la consommation d'eau douce en France (moyenne 2010-2019). Une gestion concertée et raisonnée s'impose, d'où les propositions suivantes.

1. Faire des sols les premiers réservoirs d'eau

- **Venir à bout du processus de spécialisation territoriale des productions, en réintroduisant l'élevage dans les zones céréalières** (Beauce, Champagne par ex.) Le fumier produit par les animaux permet d'augmenter les taux de matière organique, donc la réserve utile des sols (capacité à retenir l'eau).
- **Inciter à l'implantation de couverts végétaux** (via un subventionnement des semences par exemple) et au **broyage des pailles** quand celles-ci ne sont pas utilisées à des fins de litière pour accroître là encore le taux de matière organique. Une attention particulière doit être portée à la méthanisation agricole, voyant ce type de biomasse comme une ressource énergétique alors qu'elle doit d'abord être mise au service de la reproduction de la fertilité de la terre.
- **Lutter contre l'artificialisation inutile** pour permettre l'infiltration de chaque goutte d'eau dans le sol, en vue de rejoindre les nappes et régénérer celles-ci (parkings végétalisés, trottoirs en graviers, végétalisation de cours d'école, etc.).

2. Accompagner les agriculteurs vers une irrigation plus économe

- **L'irrigation doit être considérée comme une assurance sécheresse pour compenser le déficit en eau**, non pas un moyen d'accroître les rendements.
- **Porter une attention particulière aux fuites de réseau et sanctionner les cas récurrents d'installations défectueuses ou mal réglées** (à l'image d'un enrouleur arrosant une partie de la route...).
- **Subventionner l'irrigation au goutte-à-goutte** pour les cultures maraîchères et arboricoles (plus

économe que par aspersion).

- **Les pratiques d'irrigation gravitaire des prairies en fin d'hiver** (souvent abandonnées depuis l'après-guerre) doivent être reconsidérées, afin d'utiliser cette période de moindre tension sur l'eau pour accroître les rendements fourragers et permettre la constitution de stocks printaniers.

3. Tendre vers des solutions durables de stockage de l'eau, adaptées au contexte local

- Les réservoirs et retenues collinaires (pas de pompage dans les nappes) peuvent être étudiées pour pallier à un manque, tout en respectant la fonctionnalité des cours d'eau associés en réalisant les aménagements nécessaires pour limiter les impacts sur la qualité de l'eau. Dans le même temps, afin de contribuer au bon état des masses d'eau, il est nécessaire d'adapter les ouvrages existants pouvant nuire aux écosystèmes aquatiques. Ces retenues doivent faire l'objet de suivis plus stricts, et ne pas être édifiés sur le lit mineur des cours d'eau mais en dérivation. Ces réservoirs et bassines ont vocation à soutenir le débit d'étiage des cours d'eau et assurer la continuité écologique de ces derniers. Par exemple, en Bourgogne Franche-Comté, les grands lacs du Morvan datant du XIX^e siècle permettent d'assurer un débit suffisant à l'Yonne, affluent de la Seine, en période estivale pour que la région parisienne soit approvisionnée.

Du fait de la recrudescence des orages violents avec de fortes précipitations en quelques minutes, une attention particulière doit être portée au stockage des eaux de ruissellement. Il en est de même pour l'eau des torrents de montagne en période de fonte des neiges.

- **À des fins d'abreuvement du bétail, des solutions de stockage de petite dimension** (1000-2000 m² par ex.) à usage individuel ou collectif (quelques exploitations) doivent être favorisées. Ces poches ou bassins peuvent par exemple être alimentés par la récupération d'eau des toitures ou le captage de petites sources.



une gestion de l'eau raisonnée et concertée s'impose

- Les projets de bassines (pompage dans les nappes) doivent être étudiés au cas par cas et à retenir en dernier recours (quand une retenue n'est pas possible). N'oublions pas que les nappes profondes se reconstituent très lentement. Tout projet doit être conditionné à un diagnostic agroéconomique réalisés par les pouvoirs publics (à l'image d'une évaluation de projet du point de vue de la collectivité) questionnant la durabilité des évolutions de systèmes de culture engendrées par l'irrigation. Toutefois, le risque d'accaparement de la ressource en eau est réel et doit être étudié avec vigilance.
- Dans tous projet collectif, veiller à la constitution systématique d'associations syndicales autorisées (ASA) en lien avec les syndicats de rivière et de bassin versant, dotées de moyens financiers en veillant à ce que la gouvernance demeure le plus large possible (irrigants, collectivités locales, autres activités économiques consommatrices d'eau, associations, citoyens, etc.).

4. Adapter les systèmes de culture au stress hydrique

- Accompagner les agriculteurs pour tendre vers de nouveaux assolements et allonger les rotations. Des cultures comme le sorgho (grain ou fourrager) ou le chanvre, plus économes en eau, doivent être incitées en participant par exemple à la création de filières locales ou en rendant ces cultures éligibles à des aides couplées au titre de la Politique agricole commune.
- Réintroduire l'arbre et la haie dans les agroécosystèmes (effet coupe-vent, ombrage, infiltration de l'eau, stockage de carbone).
- Travailler sur la sélection variétale pour proposer des variétés dont le pic de besoin en eau (lors

de la floraison notamment) ne tombe pas pendant les périodes de forte tension sur la ressource. Une attention privilégiée doit être portée à l'association des agriculteurs dans ces schémas de sélection, à l'image de la sélection participative (cf. travaux d'Isabelle Goldringer et Véronique Chable, d'INRAE). Cela induit de renforcer la recherche agronomique publique et réorienter les moyens de recherche vers des programmes de sélection concernant des espèces et variétés économes en eau.

5. Associer l'agriculture aux cycles de réutilisation de l'eau

- S'inspirer du territoire de Mont-de-Marsan, doté d'une régie municipale de géothermie. L'eau chaude après utilisation est stockée dans un réservoir à disposition des agriculteurs qui viennent la chercher pour irriguer. Un projet d'initiative communautaire vise également à réutiliser l'eau après passage dans les stations d'épuration, avec stockage en périphérie de la ville dans des réservoirs, afin que les agriculteurs viennent chercher l'eau.
- À l'image du *Plan Eau* adopté par la région Occitanie, accompagner financièrement les exploitations agricoles souhaitant mettre en place une utilisation d'eaux grises traitées, pour des actions autres que l'irrigation (lavage des bâtiments d'élevage ou des cuves de pulvérisateurs).

Plus que des idées toutes-faites et des solutions clé en main, privilégions l'analyse systémique des ressources en eau et des besoins agricoles en privilégiant l'adaptation des pratiques à l'environnement. Une telle ambition s'accompagne inévitablement d'une révolution agroécologique.

FÊTE DE L'HUMANITÉ

la Comagri en débats

À son échelle, la commission *Agriculture Pêche Forêt* a contribué aux débats qui se sont tenus à la Fête de l'Humanité en se mettant à disposition des fédérations et des sections organisant des événements autour de l'agriculture et l'alimentation. Ce seront donc 5 débats où se succéderont des membres de la Comagri du PCF, des responsables professionnels et des militants associatifs pour réfléchir ensemble au modèle agricole et alimentaire vers lequel nous devons tendre.



Julien Brugerolles, PCF
Nadia Boyer, PCF
Alexis Vanypre, Modef
stand de la fédération PCF du Vaucluse

Fabrice Savel, *La Terre*
Patrick Le Hyaric, *La Terre*
Olivier Morin (PCF)
Bénédicte Bonzi (anthropologue)
stand de la fédération PCF du Loiret



Julien Cantegreil (PCF),
Julien Le Guet, *Bassines non merci*
stand de la fédération PCF de Vendée

CONCILIER JUSTE RÉMUNÉRATION ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

la polyculture-élevage comme condition nécessaire à la révolution agroécologique

À l'occasion du Sommet de l'élevage de Cournon qui s'est déroulé fin octobre 2023, une délégation composée entre autres de Fabien Roussel, Léon Deffontaines,

André Chassaing, Yannick Monnet et Julien Brugerolles

a pu arpenter les allées du Sommet et échanger avec les éleveurs.

Afin de préparer cette visite, les commissions Agriculture Pêche Forêt et Écologie du PCF se sont penchées sur la nécessité d'une agroécologie basée sur la polyculture-élevage.

La spécialisation régionale des territoires a engendré de graves déséquilibres. À titre d'exemple, la Bretagne se retrouve structurellement excédentaire en effluents d'élevage alors que des régions céréalières, comme la Beauce, quasi dépourvues d'élevage, sont dépendantes aux engrais minéraux avec des sols où le taux de matière organique est à 2%

Cette situation résulte de soixante-dix ans d'évolutions agraires marquées par la chimisation, la grande motomécanisation et la sélection génétique orientée vers des critères de maximisation du rendement. Incités par les politiques agricoles et de marché, les agriculteurs se sont détournés des grands principes de l'agroécologie reposant sur les complémentarités entre productions animales et végétales. En effet, le fumier produit par les animaux amende et fertilise la terre avec un rapport carbone/ azote très intéressant. En retour, les cultures sont pour partie destinées à l'alimentation des animaux d'élevage, dont les déjections iront de nouveau sur les cultures.

La boucle est donc bouclée. C'est ce type de relations circulaires qui caractérisait les agroécosystèmes des années 1950 où l'on retrouvait différentes productions animales et plusieurs espèces végétales sur la même exploitation agricole.

En basant la reproduction de la fertilité de la terre sur l'incorporation de fumier, la polyculture-élevage permettrait de réduire les émissions de protoxyde d'azote engendrée par la fertilisation minérale, tout comme celles de dioxyde de carbone liées à la fabrication des engrais. L'introduction de cultures fourragères dans les rotations – type prairies temporaires d'association graminées/légumineuses – contribue à allonger les rotations, donc à limiter la concurrence des adventices et la pression des pathogènes et ravageurs des cultures.

Ainsi, les quantités de produits phytosanitaires seraient considérablement amoindries. Mais encore, des systèmes de production diversifiés permettent de lisser les risques et de ne pas « mettre tous ses œufs dans le même panier » en cas d'aléa climatique, sanitaire ou économique sur une production donnée.

En parallèle de cultures fourragères destinées à l'alimentation animale, le maintien de la prairie permanente dans les assolements demeure un enjeu de taille. À la fois puits de carbone et réservoirs de biodiversité, les prairies permanentes se situent au carrefour d'activités agricoles et de services de régulation environnementale. Les haies, arbres isolés et bosquets constituent des sites de nidification pour les oiseaux. Les graminées et légumineuses prairiales peuvent être broutées par les herbivores sauvages (chevreuils, cerfs etc.). La diversité floristique favorise l'activité des insectes pollinisateurs. Les mises en valeur sylvo pastorales (pâturage de couverts herbagers forestiers) permettent de lutter efficacement contre les incendies qui, en plus de porter préjudice aux activités humaines peuvent détruire des écosystèmes qui mettront des décennies à se régénérer. Sans élevage, ces espaces seraient touchés par l'embroussaillage puis par le boisement spontané, ce qui compromettrait les services écosystémiques précités reposant sur de fines interactions entre agriculture et environnement.

Qu'il s'agisse de la préservation et du renforcement des puits de carbone, ainsi que de la réduction des apports d'engrais minéraux, la polyculture-polyélevage telle que la conçoivent les communistes permettrait d'atteindre nos objectifs climatiques pour 2050 visant la neutralité carbone. Le secteur agricole sera partie prenante de ce défi environnemental.



la polyculture-élevage comme condition nécessaire à la révolution agroécologique

Une telle ambition se traduirait par la mise en place des mesures suivantes.

- Soutenir la polyculture-élevage par différents outils d'intervention (compléments de prix, aides couplées etc.).
- Dépasser les subventions publiques versées au titre de la Politique agricole commune pour tendre vers un soutien aux prix (prix de soutien et prix d'objectif), sécurisant le revenu agricole ainsi que les investissements de long terme nécessaire à toute évolution agroécologique (allongement des rotations, plantations de haies, etc.).
- Prolonger cet interventionnisme public sur les prix par un Régime public d'assurance et de gestion des risques pour sortir du marché de l'assurance privée, indemniser les calamités, suivre et anticiper les risques.
- Refuser tout traité de libre-échange, notamment pour éviter la déforestation importée ou la con-

sommation de viande issue de *feed-lots* [parc d'engraissement de bovins, *ndlr*] et d'autres pratiques d'élevage contribuant fortement au dérèglement climatique.

- Favoriser les pratiques herbagères reposant sur une fine utilisation de la prairie permanente en favorisant les groupes d'agriculteurs (type CIVAM par exemple).
- Envisager un partage des tâches généralisé entre l'agriculteur et les collectivités pour l'entretien des haies ou le broyage de certaines prairies touchées par la déprise (financement de broyeurs, appui des agents territoriaux, organisation concertée et encadrée de l'écobuage, etc.) pour inciter au maintien de haies et à la « reconquête » de prairies abandonnées.
- Initier des dispositifs de gestion foncière pour empêcher la spéculation sur les prairies à fins de photovoltaïque au sol.

À LIRE

L'Exploitant familial est un mensuel de presse agricole générale et syndicale. C'est une revue engagée, mettant en avant les revendications du MODEF, syndicat agricole progressiste. Ce numéro d'octobre traite particulièrement de l'actualité de l'élevage français. Nouveaux enjeux sanitaires, problématique de l'eau et sécheresse se sont retrouvés au cœur du plus grand salon européen de l'élevage, à Cournon d'Auvergne où *L'Exploitant familial* et le MODEF étaient présents.



À LIRE

Économie & Politique consacre le dossier de son numéro 828-829 (juillet-août 2023) à l'Union européenne. Jonathan Dubrulle a participé à ce dernier avec un article intitulé « Des prix plutôt que des primes : pour une politique agricole progressiste », revenant sur les limites des modalités d'attribution des aides versées au titre de la PAC et la manière de penser d'une toute autre façon l'intervention publique en agriculture. Article disponible en ligne : <https://www.economie-et-politique.org/2023/08/26/des-prix-plutot-que-des-primes-pour-une-politique-agricole-progressiste/>



À L'APPROCHE DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

une ambition sociale et environnementale pour les productions de la terre, de la mer et de la forêt

Chaque commission de travail du Parti communiste français a été invitée à produire une contribution programmatique dans la perspective des élections européennes de juin 2024.

Ce texte, qui n'a pas encore été validé par la direction nationale et les futurs candidats, n'engage que la commission Agriculture Pêche Forêt.

Il ne s'agit pas encore du programme européen du PCF, mais d'une base de discussion adressée au monde professionnel, académique et associatif.

Nous invitons d'ailleurs les lecteurs de TerreMer à nous faire remonter leurs réactions.

L'activité des agriculteurs, forestiers, pêcheurs et conchyliculteurs dépend intrinsèquement de l'Union européenne (UE). Qu'il s'agisse de la Politique agricole commune (PAC), de la Politique commune des pêches (PCP) ou des aides à la forêt versées au titre du FEADER, l'Europe s'impose comme un échelon de décision structurant. C'est en ce sens que les communistes ne peuvent se satisfaire d'une sortie de l'UE ou d'une stratégie de « désobéissance ». Leur responsabilité est de contribuer à la construction d'une autre Europe qui émancipe les travailleurs du vivant des puissances d'argent.

Difficile, en effet, de nier la domination du capital sur les métiers de la terre, de la forêt et de la mer. La grande distribution et l'industrie agroalimentaire se taillent la part du lion dans le partage de la valeur ajoutée agroalimentaire, s'octroyant la moitié de cette dernière, quand moins de 10% reviennent au producteur. On peut ajouter à cela la modification profonde de la propriété foncière, considérée comme un placement financier par de nombreux investisseurs. Cela n'est sans compter les appétits de la finance sur la forêt, voyant celle-ci comme un juteux support de crédits carbone. D'ailleurs, la décarbonation non programmée de la pêche fait que nombre de professionnels financent largement les revenus des groupes pétroliers, quand on sait que les dépenses de carburant représentent près de 40% de leur chiffre d'affaires.

Pour conforter cette inégale répartition des richesses, l'UE distribue des aides au revenu pour maintenir des prix à la production résolument bas. Ces derniers recouvrent à peine les coûts de production et ne rémunèrent pas le travail. Ainsi, en France, sur 2010-2019, les aides PAC représentent 59% du revenu courant avant impôt des producteurs de grandes cultures, 152% en élevage bovin lait et 195% en élevage bovin allaitant. Cette extrême dépendance aux soutiens publics se double d'une forte exposition aux aléas, où les filets de sécurité publics ont progressivement été démantelés au profit de la prise en charge individuelle des risques, ce qui conforte inévitablement le secteur de l'assurance privée.

Ces rapports de production sont confortés par des politiques européennes néolibérales, visant à intégrer le secteur primaire au marché mondial. Les producteurs

du monde entier sont mis en concurrence par des traités de libre-échange, où l'agriculture et la pêche sont vus comme des variables d'ajustement, permettant aux entreprises européennes d'obtenir de lucratifs contrats dans le secteur des télécoms, du bâtiment ou encore de l'assainissement. À titre d'exemple, la signature d'un accord commercial entre l'UE et le Mercosur se traduirait par la suppression de droits de douane qui permettraient de doubler les importations de viande bovine originaire d'Amérique du Sud, notamment des aloyaux à plus forte valeur ajoutée. Les profits des multinationales du négoce en ressortiraient considérablement gonflés, au détriment du revenu des producteurs européens et du climat.

Justement, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique demeurent les parents pauvres des politiques publiques européennes. Les critères d'attribution des subventions versées au titre de la PAC sont majoritairement proportionnels à la superficie exploitée, la taille du cheptel, ce qui favorise les plus grandes exploitations. Il en est de même pour la PCP. Le soutien de pratiques basées sur la recherche d'économies d'échelle et la standardisation de la production vont à l'encontre des principes de l'agroécologie et de la pêche durable. Elles nuisent à la reproduction de la fertilité de la terre, pèsent sur la ressource en eau et contribuent significativement aux émissions de gaz à effet de serre.

Face à ces défis environnementaux, certaines forces politiques se livrent à la tentation naturaliste, cherchant à sanctuariser des pans entiers du territoire, à l'image de forêts qui devraient être livrées à « l'ensauvagement » et à la « libre-évolution ». D'autres s'attaquent à l'élevage, y compris dans ses formes les plus respectueuses de l'environnement et du lien éleveur-animal. Une conception humaniste des espaces naturels, supports de production agricole, sylvicole, halieutique et conchylicole doit être adoptée. Il s'agit du corollaire de campagnes vivantes. Donnons-nous l'objectif de créer des millions d'emplois dans les ruralités européennes pour assurer la souveraineté alimentaire de nos territoires. À cet effet, il n'est plus possible de dissocier les politiques agricoles des politiques alimentaires. En plus de permettre à toutes et à tous de manger à sa faim,



une ambition sociale et environnementale pour les productions de la terre, de la mer et de la forêt

elles doivent aussi garantir l'hygiène et la traçabilité pour contrer la défiance des mangeurs vis-à-vis des producteurs.

Nos propositions visent à garantir le revenu des producteurs du vivant, en veillant à ce que leurs activités n'entravent pas la reproduction des ressources naturelles.

1. Créer un Fonds communautaire d'intervention sur les prix et les volumes

Ce Fonds viendrait se substituer aux aides PAC découpées et comprendrait pour chaque production :

- un *prix minimum* à partir duquel l'intervention publique se déclenche en cas d'aléa de marché
- un *prix d'objectif* tenant compte des coûts de production des agriculteurs, transformateurs et distributeurs pour répartir équitablement la valeur ajoutée agroalimentaire au sein des filières. Ce prix serait fixé à l'issue de *conférences permanentes* associant des représentants de la profession agricole, de l'agroalimentaire, de la grande distribution, des États, des collectivités et des citoyens
- un système de *quotas* pour empêcher toute surproduction agricole et toute surpêche, tout en veillant à produire suffisamment pour garantir la souveraineté alimentaire européenne.

2. Instaurer un Régime public d'assurance et de gestion des risques à l'échelle européenne

Ce dispositif, appliqué aux productions agricole, sylvicole et halieutique reposerait sur deux piliers complémentaires :

- un premier, assurant l'*indemnisation des calamités* liées aux aléas climatiques, sanitaires et environnementaux.
- un second pour permettre le *suivi des risques et leur anticipation*, mais surtout la prévention et le soutien à l'adaptation de la production, selon des critères respectant l'humain, l'animal et la nature.

3. Garantir un accès universel et démocratique à l'eau, à la terre et à la mer

- une *Agence européenne* de l'eau devrait être créée pour initier une gestion concertée et durable des bassins versants transfrontaliers, à l'image du Rhin et du Danube ; de même, la coopération européenne dans le domaine de l'eau doit s'orienter vers l'*adaptation au changement climatique* et le *partage des connaissances et avancées technologiques* au profit des peuples européens et de leurs collectivités territoriales
- le dispositif français des *Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)* devrait être étendu à l'échelle européenne pour contrer l'accaparement foncier, freiner l'artificialisation et soutenir l'installation
- la création de *Zones de productions halieutiques (ZPH)* permettrait de garantir la qualité de l'eau et la fonction nourricière nécessaire aux activités de pêche et de conchyliculture face à l'urbanisation, au tourisme de masse et à l'industrie offshore.

4. Préférer l'internationalisme aux logiques libre-échangistes

Tout traité de libre-échange sera refusé. Les droits de douane seront substantiellement relevés pour contrer l'importation de biens agricoles ou de bois contribuant à la spoliation des populations locales.

5. Défendre une politique alimentaire qui permette à toutes et tous de manger sain et à sa faim

- Le *Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)* doit être défendu au-delà de 2027 et renforcé, abondé par un prélèvement sur les profits des groupes agroalimentaires et de la grande distribution
- Afin de garantir le droit à une alimentation saine, la casse des douanes, des services vétérinaires et la généralisation de la certification privée doit cesser ; un *service public européen d'hygiène et de sécurité alimentaire* permettrait de contrôler la traçabilité et l'adéquation avec les labels revendiqués.

6. Verser des compléments de prix pour que les producteurs aient les moyens d'adopter immédiatement des pratiques respectueuses de l'environnement

Venant s'ajouter au prix de marché, ces compléments versés par la collectivité seraient financés par un prélèvement sur la valeur ajoutée des entreprises situées en amont des filières (agrofourmiture, constructeurs de bateaux, etc.) :

- en agriculture, les *complémentarités entre productions animales et végétales* seraient soutenues pour réduire les apports d'engrais minéraux et assurer l'autonomie protéique de l'élevage européen ; il en est de même pour la *diversification des assolements* et des *rotations* pour réduire la dépendance aux produits phytosanitaires
- pour les productions de la mer, ces compléments de prix seraient versés selon le *calibre des poissons pêchés*, afin de réduire les prélèvements d'individus à plus fort potentiel reproductif
- quant à la sylviculture, les *plantations d'essences diversifiées* et la pratique de la *futaie irrégulière* là où elle se justifie seraient éligibles à ce dispositif, tout comme le soutien aux *systèmes agroforestiers*.

7. Concilier préservation de l'environnement et activités humaines au sein de ruralités vivantes

- renforcer les moyens des *Fonds européens concourant au développement social et économique des territoires ruraux* (FEADER dont LEADER, FSE+, FEDER)
- modifier l'ensemble des règlements européens qui entravent la *polyvalence* ainsi que la *pluriactivité* de la pêche et de la conchyliculture
- faire de la *multifonctionnalité* un principe fondateur de toute politique forestière, voyant la forêt comme un espace de production sylvicole, d'usages récréatifs (randonnée, cueillette, chasse, etc.) et de services écosystémiques ; la surexploitation des espaces forestiers doit être combattue, sans chercher pour autant à « sanctuariser » ces derniers.

UN PLAN CLIMAT POUR FAIRE FACE AU DÉFI CLIMATIQUE cultiver et élever autrement, pour une meilleure alimentation

Sous la houlette de la commission *Écologie* et de la revue *Progressistes*, le PCF a présenté la version préliminaire de son *Plan Climat* intitulé *Empreinte 2050* le 6 novembre dernier. Ce dernier est soumis à discussion et connaîtra diverses évolutions avant validation par la direction nationale. C'est en ce sens que nous publions la partie consacrée au volet agricole dans *TerreMer*, à laquelle a largement contribué la commission *Agriculture Pêche Forêt*. Nous invitons le lecteur curieux à se rendre sur le site du PCF où se trouve le rapport complet, intégrant des éléments de contexte et de méthode, des informations relatives à d'autres secteurs d'activité, notamment les transports, l'industrie et le logement, ainsi que les moyens et pouvoirs nécessaires pour atteindre ces objectifs climatiques ambitieux.



https://www.pcf.fr/plan_climat_du_pcf

L'agriculture contribue à près de 19% des émissions nationales de GES. Ces émissions se composent de méthane (45%) provenant des activités d'élevage, de protoxyde d'azote (42%) majoritairement lié aux apports d'engrais minéraux et de dioxyde de carbone (13%) engendrées entre autres par l'utilisation de machines. Si le secteur agricole contribue significativement aux émissions nationales, les prairies, elles représentent 8% du puits de carbone, le reste étant assuré par la forêt.

Au regard de ce constat, le *Plan Climat* pour la France, *Empreinte 2050*, vise une réduction drastique des émissions de GES d'origine agricole, tout en augmentant la contribution de l'agriculture au puits de carbone. Il est prévu que les émissions passent de 76 Mt CO₂eq [millions de tonnes équivalent CO₂, ndlr] à 39 Mt CO₂eq en 2050, soit une division par deux. En vue de compenser ses émissions résiduelles, la neutralité carbone de l'agriculture implique une forte hausse du puits carbone, liée à un accroissement de la surface boisée (+ 2,4 millions d'hectares).

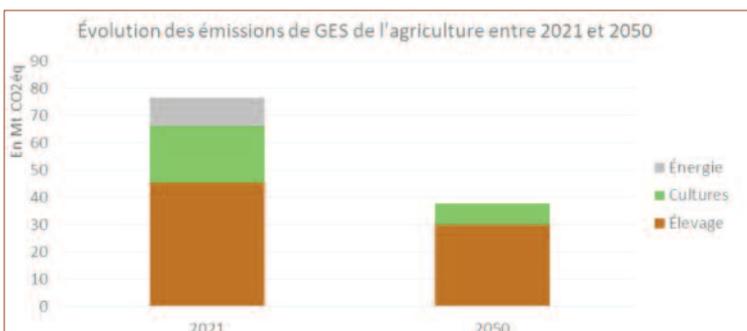
Les émissions de protoxyde d'azote liés aux engrais minéraux seront supprimées par un déploiement

massif de la polyculture-élevage. Le modèle du volet agricole d'*Empreinte 2050* s'appuie sur un équilibre du cycle de l'azote à partir des données fournies par le scénario Tyfam de l'IDDRI (réf.19) (dont il s'inspire) et d'un article revu par les pairs de Billen et al.

Soucieux d'articuler exigences environnementales et progrès humain, les communistes proposent de poser les bases d'une révolution agroécologique d'ampleur.

Il est nécessaire d'initier un changement majeur dans la façon de cultiver, d'élever, de transformer, mais aussi de consommer. L'ambition de réduction des émissions de GES doit se faire en garantissant la souveraineté alimentaire de la France, ce qui nécessite de se centrer sur la fonction nourricière de l'agriculture. Le plan mettra simultanément fin à la précarité alimentaire en permettant à chacune et à chacun de manger sain et à sa faim, des produits issus de productions locales, moins de viande mais de la viande de qualité, plus de fruits et de légumes.

Il est possible de produire moins, sans porter atteinte à l'emploi et au revenu des producteurs. Il s'agit de produire mieux, ce qui passe par une plus forte incorporation de travail humain. À cet effet, les communistes proposent de développer un vaste plan de développement de l'agriculture, dépassant le seul renouvellement des générations (1 agriculteur sur 2 prendra sa retraite dans les 10 ans à venir), en créant plusieurs milliers de nouveaux emplois agricoles chaque année. La féminisation et mixité des métiers de l'agriculture est essentielle à l'avenir de notre politique agricole. Les travailleurs et travailleuses de la terre doivent pouvoir vivre de leur travail et découpler leurs capacités créatrices.



modélisation Empreinte 2050, d'après les données du CITEPA (source : *Plan Empreinte 2050*)



cultiver et élever autrement, pour une meilleure alimentation

La polyculture-élevage pour sortir des engrais minéraux

En développant les synergies entre élevage et culture, le plan fait l'hypothèse d'une reproduction de la fertilité de la terre, basée sur l'incorporation d'effluents d'élevage accompagnant une augmentation des légumineuses dans les rotations céréalières. À cet effet, la France pourrait se passer totalement des engrais minéraux à horizon 2050 et supprimer les émissions de protoxyde d'azote liées à leur épandage, tout comme le dioxyde de carbone nécessaire à leur fabrication²¹. Cette mesure permettrait de réduire les émissions agricoles de 13 Mt CO₂éq.

En premier lieu, l'élevage doit être réintroduit dans les régions céréalières. Il peut s'agir d'une nouvelle production sur des exploitations de grandes cultures (à l'image d'un poulailler ou d'un élevage de petits ruminants en production complémentaire), ou d'un accord passé entre céréaliers et éleveurs·euses pour le pâturage de couverts végétaux durant la période d'interculture. Ainsi, les effluents d'élevage viendront se substituer aux engrais minéraux. Alors qu'aujourd'hui, 46% de ces effluents sont collectés pour servir de fertilisant, cette part sera portée à 90% d'ici 2050, notamment grâce à la polyculture élevage. Outre son intérêt agronomique, cette meilleure gestion des effluents permettra de réduire les fuites de méthane (et de réduire ainsi les émissions de l'élevage de 4 Mt CO₂éq) tout en produisant de l'énergie décarbonée (28 TWh de biogaz). Le Plan climat pour la France, Empreinte 2050, prévoit d'encourager la méthanisation des effluents collectés, le digestat étant ensuite récupéré pour la fertilisation.

Pour rendre cela possible, l'idée est de créer les conditions socio-économiques faisant que les agriculteurs·trices auront davantage intérêt à collecter et utiliser des effluents d'élevage. Ainsi, le Parti communiste français juge nécessaire la mise en oeuvre d'un plan de diversification des exploitations de grandes cultures. Dans le cadre d'un pôle bancaire public, des prêts à taux bonifié seront réservés aux céréaliers investissant dans une activité d'élevage. Des compléments de prix, financés par la collectivité et venant se greffer au prix de marché, pourront être accordés aux céréales et oléoprotéagineux produits dans des exploitations de polyculture-élevage. La création de filières animales dans les régions céréalières pourra répondre à une partie des besoins de la restauration collective sur ces territoires.

Au-delà des seuls effluents d'élevage, la polyculture et la complexification des itinéraires techniques feront partie des leviers de reproduction de la fertilité de la terre. Par l'application des principes de l'agriculture de conservation ou de régénération des sols, la diversification des rotations et des assolements, la progression des cultures de légumineuses, il s'agit de renforcer la production de biomasse d'origine végétale avec l'objectif de fournir des engrais verts et de stocker du carbone dans les sols.

L'arrêt de la fertilisation minérale demandera donc un changement majeur de pratiques. En ce sens un accompagnement dans la durée s'imposera. Chaque agriculteur sera invité à bâtir un plan de sortie progressive des engrais minéraux en bénéficiant d'un accompagnement. En complément de cet accompagnement, ces nouvelles manières de produire ne peuvent voir le jour sans un régime public d'assurance et de gestion des risques (réf.22), créant le «filet de sécurité» nécessaire pour faire face aux effets du changement climatique, mais aussi financer l'adaptation à ce dernier.

I. Manger sain et à sa faim : moins de viande mais de bonne qualité et locale, plus de fruits et de légumes

Concernant la consommation de viande, le Credoc (2013) rapporte que 37% des Français·es consomment moins de 245 g de viandes de boucherie par semaine alors que 28 % d'entre eux en mangent plus de 500 g par semaine. Il y a donc des disparités importantes dans la consommation et, au regard des études disponibles, la quantité à recommander pour bénéficier des apports nutritionnels associés se situe probablement entre ces niveaux. La tendance historique n'est pas à l'amélioration de la qualité comme en témoigne la forte croissance de la consommation de viandes dites « blanches », notamment importées et plébiscitées car moins chères.

Le plan permettra la réduction des émissions de GES tout en garantissant à chacune et à chacun la possibilité d'accéder à une production française. Consommer moins de viande mais de la viande de qualité à un prix accessible permettra d'apporter les protéines indispensables dans les apports nutritionnels. C'est d'autant plus important pour les personnes qui ont des besoins en protéines rapidement assimilables plus élevés ou encore pour les micronutriments.

La part des protéines végétales issues des légumineuses et des céréales devra croître pour atteindre l'apport total en protéine recommandé.



cultiver et élever autrement, pour une meilleure alimentation

Et la consommation de fruits et légumes augmentera pour atteindre la recommandation du *Programme national nutrition santé* (PNNS) de consommer au moins 5 portions par jour.

Pour que petits et grands puissent manger sain et à leur faim, la restauration collective (scolaire et en entreprise) assurera à un prix accessible la qualité et la localité notamment des viandes, des alternatives végétales proposées et de tous les fruits et légumes servis. Un fonds alimentaire national doté de 10 milliards d'euros sera consacré à la restauration scolaire pour le garantir.

2. Transformation des cheptels et redéploiement de l'élevage sur des exploitations à taille humaine

L'ampleur des transformations à engager concernant les filières de l'élevage nécessite la construction d'un véritable plan stratégique en faveur d'un élevage français durable où la profession agricole est pleinement partie prenante. Tout doit être discuté avec les premiers concernés.

La réduction des émissions de GES agricole passera par une contribution demandée aux productions animales. Néanmoins, le plan porte l'ambition d'un arrêt progressif des importations de produits animaux, notamment avec l'exclusion du secteur agricole de tout accord de libre-échange. Cette suppression des importations de viandes compensera une partie de la baisse de la consommation intérieure. C'est notamment pour cette raison, par exemple, que l'élevage ovin, au solde commercial structurellement déficitaire, verra ses effectifs progresser.

Le plan permettra une maîtrise de la baisse des cheptels en impactant davantage les élevages porcins et avicoles que les ruminants pour lesquels nous serons proche de la stabilité (passage de 26 millions à 24 millions de têtes).

La réduction des élevages porcins et avicoles doit aller de pair avec la transformation des modes de production de ces filières, en limitant fortement le nombre de têtes par élevage, en accompagnant une déspecialisation des territoires agricoles et en améliorant le bien-être animal.

Il sera possible de réduire le nombre de porcs par unité de travail sans impacter le revenu agricole et le prix à la consommation. Cela demande une intervention publique sur la formation du prix de la viande de porc (via un prix plancher et un prix d'objectif) visant à lutter contre la forte volatilité des cours pénalisant les exploitations dotées d'une plus

faible trésorerie. Mais encore, en incitant à la production de céréales destinées et de graines protéagineuses à l'alimentation des porcs (plutôt qu'à l'achat d'aliment), en sécurisant les gisements de coproduits et de sous-produits de l'industrie agroalimentaire, les coûts alimentaires seront maintenus voire réduits.

L'effort important sur l'élevage avicole doit se traduire par une réorientation des modes de production, avec des compléments de prix versés aux producteurs d'œufs de poule plein-air, afin de sortir progressivement de l'élevage intensif en claustration permanente. Comme pour les porcins, il y a un véritable enjeu à ce que l'aviculture sorte de la dépendance à l'industrie de l'alimentation du bétail, en permettant aux éleveurs/euses de produire les céréales et les graines protéagineuses nécessaires à l'alimentation de leurs volailles. Enfin, la mise en place du Régime public d'assurance et de gestion des risques offrira de vrais filets de sécurité en cas de crises sanitaires auxquelles cette production est fortement exposée.

Autre secteur concerné, l'élevage bovin où la baisse déjà engagée du cheptel doit s'accompagner d'une augmentation de la valeur ajoutée par unité de bétail pour qu'il n'y ait pas de perte de revenus. Comme pour les autres productions, la maîtrise des coûts de l'alimentation animale, couplée à celle des charges de mécanisation et d'intrants, est centrale, d'où le soutien aux pratiques herbagères, basées sur une gestion très fine de la ressource prairiale (pâturage tournant, récolte de l'herbe au meilleur stade, etc.).

Il en est de même pour le versement d'aides couplées à la culture d'oléoprotéagineux à destination du bétail. Ces cultures permettront une meilleure efficacité alimentaire, donc une réduction des érucations de méthane, et acteront l'arrêt des importations de soja. De plus, le besoin d'accroître le cheptel ovin pourra permettre de substituer des vaches allaitantes par des brebis, combinaison intéressante pour exploiter finement les complémentarités au pâturage entre espèces animales.

La politique d'augmentation substantielle de la valeur ajoutée créée par animal, afin que les éleveurs/euses puissent réduire les effectifs présents sur l'exploitation sans perte de revenu, libérera du temps de travail pour revoir les assolements et les rotations ou encore les modes de pâturage en vue de complexifier les systèmes fourragers et réduire les coûts alimentaires. Tel est le choix de pratiques plus intensives en travail, demandant moins de capital. Une telle logique abaissera le coût de reprise



cultiver et élever autrement, pour une meilleure alimentation

des exploitations et améliorera la transmissibilité de ces dernières.

La politique de hausse des salaires permettra l'augmentation du budget des ménages allouée à l'alimentation, d'où des perspectives ouvertes pour les productions « de niche », contribuant fortement à l'emploi. En donnant les moyens aux travailleurs et travailleuses d'acheter des volailles festives, du porc sur paille, du lait issu de races bovines locales, etc. ces productions se retrouveront confortées. Il en est de même pour tous les produits animaux sous signe officiel de qualité.

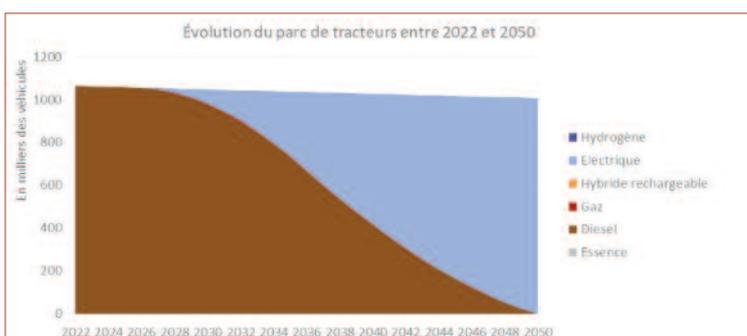
Le *Plan Empreinte 2050* permettra d'atteindre la neutralité carbone tout en garantissant la souveraineté alimentaire de la France, en renforçant l'emploi et le revenu en agriculture.

Cette stratégie demande toutefois d'importants investissements, ainsi qu'un réel besoin de formation, d'accompagnement et d'échange de savoirs. D'où la cohérence d'un projet climatique communiste basé, pour le secteur agricole, sur l'intervention publique sur la formation des prix, la création de dispositifs publics d'assurance, la mise en place de critères de gestion allant à l'encontre du pilotage par le taux de profit ou encore la planification démocratique des besoins (passant notamment par des offices publics par type de production).

3. L'électrification comme moyen de réduire les émissions liées à la mécanisation

La suppression d'une grande partie des émissions de dioxyde de carbone liées à l'utilisation de machines agricoles passerait par une électrification du parc de tracteurs et de matériels automoteurs de récolte.

Au regard de l'enjeu stratégique, un pôle industriel public sera constitué pour produire à moindre coût ces tracteurs de nouvelle génération. Cela serait adossé à des prêts bonifiés pour faciliter l'investissement et la mise en place d'une « prime à la casse ». Se pose toutefois la question de la maturité technologique, d'où le besoin de renforcer la recherche publique sur les agroéquipements. Dans



modélisation Empreinte 2050

le Plan climat pour la France, Empreinte 2050, une réduction de 11% du parc de tracteurs est prévue entre 2022 et 2050.

La commercialisation à grande échelle de tracteurs et autres machines agricoles électriques devrait démarrer en 2026. Compte tenu de la longue durée de vie des machines, de même que pour les véhicules routiers légers, plus aucune machine thermique ne serait vendue à partir de 2035, ce qui permettra d'électrifier complètement le parc en 2050.

L'agroforesterie pour concilier captation de carbone et production agricole

Une augmentation des puits de carbone est nécessaire pour compenser notamment les émissions résiduelles de l'agriculture. Ainsi, le plan climat pour la France, *Empreinte 2050* prévoit d'augmenter la surface forestière de 2,4 millions d'hectares, ce qui va au-delà de la tendance historique à la reforestation.

Pour ce qui concerne l'agriculture, le développement massif de l'agroforesterie constituera un objectif central en complémentarité avec les pratiques de stockage de carbone et l'élévation du taux de matière organique dans les sols. Ce dernier doit être adossé à un renforcement du financement public des plantations ainsi qu'un suivi du peuplement. Tout l'enjeu sera de réfléchir à la place de l'arbre et de concilier ce dernier avec des activités d'élevage et de culture. L'agroforesterie passera donc par la plantation de millions de km linéaires de haies autour des prairies comme sur des terres cultivées, avec une part significative d'essences productrices de fruits à pépin, à noyau et à coque, ainsi qu'à l'implantation d'arbres isolés et de bosquets dans les prairies pour permettre aux animaux de se mettre à l'ombre. Il faut mettre en valeur et protéger l'ensemble des terrains boisés existants. Une place toute particulière doit être réservée au sylvopastoralisme, soit le pâturage de sous-bois articulé aux pratiques sylvicoles. Ainsi, la hausse du puits de carbone forestier se ferait sans impacter la production agricole.

Elle contribuera également à la reproduction de la fertilité de la terre via la décomposition des feuilles et le recyclage profond des éléments minéraux. Les feuilles et résidus de taille de haie et d'agroforesterie auront aussi vocation à servir de biomasse agricole.

Sur la base des estimations de France stratégie, le plan climat pour la France, *Empreinte 2050*, prévoit de produire ainsi 23 TWh servant de base à la fabrication des carburants de synthèse.

POLITIQUE FORESTIÈRE ET STOCKAGE DE CARBONE

pour un grand service public forestier

Même si ce texte n'a pas été retenu dans la rédaction finale du *Plan Empreinte 2050*, la commission Agriculture Pêche Forêt, via la plume de Mathieu Soares, animateur du groupe Forêt, souhaite ouvrir la discussion sur les enjeux climatiques qui pèsent sur nos forêts et les politiques publiques à mettre en face.

I. Généralités sur la forêt française

L'histoire forestière de notre pays est intimement liée à son histoire politique et sociale. Avant d'en percevoir les intérêts environnementaux, le temps de la forêt, nécessairement rallongé dans le temps, a fait l'objet de préoccupations particulières : préserver une ressource pour satisfaire les besoins humains. Un consensus scientifique est établi pour dater à 1827 le « minimum » forestier. La concrétisation du Code forestier à cette même date inverse la tendance au déboisement pour nous amener aujourd'hui presque au niveau d'avant les défrichements médiévaux, soit un petit tiers de la surface métropolitaine couverte par de la forêt.

Le changement climatique représente un défi pour les forestiers. Pour en mesurer l'ampleur, il faut imaginer courir pour échapper à la vague d'un tsunami. Des populations d'arbres peuvent s'adapter en migrant de 30 à 200 mètres par an selon les essences là où il faudrait parfois être capable de migrer de 2 à 10km/an.

Il convient donc de se sortir de l'idée du « laisser faire » intégral, assez peu partagé en pratique comme en théorie. Les écosystèmes forestiers se reconstitueront certes, mais avec un « passage à vide » du à la vitesse du changement climatique. Ce passage n'est pas sans conséquence. Par ailleurs, le changement climatique peut aussi avoir des effets négatifs directs et indirects sur la survie et la dynamique de populations de pathogènes et ravageurs, souvent d'origine tropicale, qui profitent de l'affaiblissement des arbres engendré par le changement climatique.

La main humaine et l'action publique est donc déterminante pour « imiter la nature et hâter son œuvre » selon le vieil adage forestier.

2. Données clés, à partir du récent rapport de l'institut des sciences (2023) :

« Toutes les projections souffrent actuellement de lacunes qui amènent à estimer de façon encore imprécise le puits de carbone forestier. Ces lacunes proviennent essentiellement d'un manque de connaissances et d'outils permettant d'identifier les scénarios de gestion

optimaux, de toutes les contributions des forêts, de l'évolution du climat et son impact sur le fonctionnement des forêts ».

Les flux et les stocks sont exprimés en Mt C/an. Une variation annuelle de stock de 1 t C/an correspond à 3,664 t CO₂/an.

- La forêt française est la plus diverse d'Europe, tant en termes de biodiversité que d'essences et de flore forestière.
- La forêt métropolitaine est un puits de carbone : par le biais de la séquestration, la forêt française « capte » 30,8 MtC/an nette par an (38,4MtC/an lié à la croissance des arbres, ôté de 7,4MtC/an de mortalité et tempêtes). Ce carbone est stocké.
- La forêt métropolitaine stocke le carbone : 2 786 MtC (pour moitié dans la litière et la couche supérieure des sols : les 30 premiers cm).

En prenant en compte l'intégralité de la filière forêt-bois, on doit corriger la séquestration nette pour aboutir à 10,8MtC/an (30,8MtC capté – 20MtC émis par la filière).

Ce puits est passé de ~53 Mt CO₂/an à ~32 Mt CO₂/an entre 2015 et 2020 du fait de la mortalité naturelle qui a augmenté de 54%, des prélèvements qui ont augmenté de 20%, et de la production biologique nette qui a diminué de 10% entre 2005-2013 et 2012-2020.

On peut noter que l'augmentation des prélèvements contribue à la stratégie nationale bas carbone et peut être liée aux réglementations environnementales dans la construction ou la production d'énergie.

68% du bois récolté est utilisé en bois énergie (autoconsommation, coupe commercialisée dédiée, résidus de la transformation du bois), 32% de la récolte va continuer de stocker du carbone (1m³ de bois stocke entre 400Kg et 1t de CO₂), pendant son temps d'utilisation (3 ans pour une palette, 50 ans pour une charpente). Le déficit commercial de la filière est structurel : 8,6mds de déficit commercial en 2021 sauf pour l'export de bois rond (+255 M€).



pour un grand service public forestier

Il convient également de prendre en compte la substitution, estimée à 8,8 MtC/an (en utilisant le bois comme matériau alternatif au pétrole, à l'acier, au béton).

3. Quelques propositions

- Amplifier notre réflexion sur un grand service public forestier rassemblé (proposition rapport Cattelot). Les forêts publiques séquestrent en moyenne plus de carbone que les forêts privées du fait d'une gestion plus ancienne et plus suivie. Par ailleurs, les missions d'intérêt général (prévention incendie, surveillance sanitaire...) ne représentent que 6,7% du budget de l'ONF.
- Mettre la recherche publique au cœur du défi climatique en forêt. Trois questions retiennent l'attention des rapports consultés et nécessitent un effort de recherche important : le bilan carbone des forêts, l'adaptation des forêts au changement climatique et l'efficacité d'utilisation du bois.
- Piloter une stratégie d'adaptation de la filière à ces enjeux : pour réduire l'importation et évoluer vers les pratiques sylvicoles nécessaires à l'optimum de la séquestration carbone. (lien avec l'industrie).
- Identifier un scénario bas carbone qui s'appuie sur la filière forêt bois adapté aux dernières données de la recherche : En prenant en compte à la fois la réduction des Gaz à effet de serre par la substitution, les aléas climatiques et l'augmentation de la mortalité (voir rapport Inra 2017). Ce scénario

peut viser l'autosuffisance en bois d'œuvre en priorité.

- Augmenter la surface forestière en gestion par la loi : obligation de déposer un document de gestion durable à partir d'une surface à déterminer, outils à travailler par le Parti.

Ces propositions supposent à la fois un investissement massif vers la recherche, la formation et le recrutement mais aussi une programmation industrielle qui fasse le lien avec les secteurs de la construction, du logement, de l'énergie.

Mathieu Soares
animateur du groupe Forêt

Bibliographie

Les forêts françaises face au changement climatique, rapport de l'Académie des Sciences, juin 2023

La forêt et la filière bois à la croisée des chemins : l'arbre des possibles, rapport de la députée Cattelot, Assemblée nationale, 2020

Quel rôle pour les forêts et la filière forêt-bois françaises dans l'atténuation du changement climatique ? Étude des freins et leviers forestiers à l'horizon 2050 (INRA et IGN juin 2017).

Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes, rapport du groupe de travail présidé par Bernard Chevassus-au-Louis, Centre d'analyse stratégique, avril 2009.

Progressistes n°38, dossier *Préserver et partager la forêt*, trimestre 3, 2022.

À LIRE

Le numéro 12 de *La Terre* est en kiosque avec un dossier spécial forêt et divers autres articles dont la chronique d'Olivier Morin, agriculteur et membre de la *Comagri*. Ce numéro comprend également une pétition intitulée « Ensemble pour le droit à l'alimentation de toutes et tous » lancée par *La Terre*, à signer et faire signer.



UNE PROFESSION EN COLÈRE

**face à la crise viticole
les communistes soutiennent les vignerons du Midi**

communiqué national du Parti communiste français

À l'initiative de la Comagri, le PCF a publié le 14 novembre 2023 un communiqué national de soutien aux viticulteurs du Midi traversant une grave crise économique.

Toutefois, cette situation très difficile dépasse les frontières du Midi, à l'image du Bordelais où des milliers d'hectares de vignes devraient être arrachés dans le cadre du plan d'arrachage proposé par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire du fait d'une baisse de la consommation et de contre-performances à l'export.

Les viticulteurs du Midi vivent une crise sans précédent. Si les vendanges 2023 ont été impactées par le mildiou et la sécheresse un peu partout en France, les vignerons de la moitié sud de la France, qui commercialisent en coopérative ou au négoce, subissent une mévente inédite de leur production.

Soumis au bon vouloir des négociants, les vignerons ne se laissent pourtant pas faire et se rassemblent par centaines depuis le 19 octobre pour dénoncer le rôle de l'inflation, de la baisse du pouvoir d'achat et celui du négoce dans cette politique des prix bas.

Dans ce midi viticole, encore marqué par les révoltes des vignerons de 1907, le Parti communiste français note la prééminence de l'activité agricole pour faire vivre les campagnes et maintenir des emplois non délocalisables.

S'il faut travailler à une nouvelle façon d'appréhender la viticulture en la replaçant notamment dans un système de polyculture, des mesures d'urgence doivent être prises.

Le PCF demande :

- la tenue d'une réunion de crise au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire avec l'ensemble des organisations syndicales agricoles et interprofessionnelles de la viticulture ;
- l'instauration de prix planchers pour les vins de table, IGP, AOP et Biologique fixés par une conférence exceptionnelle réunissant l'ensemble de la filière et garantissant une rémunération juste du travail des vignerons ; cette conférence exceptionnelle serait préfiguratrice de conférences permanentes visant à sortir de négociations commerciales particulièrement défavorables au producteur ;

- dans le cadre des débats à venir sur la future loi d'orientation et de programmation agricole, l'instauration d'un pouvoir d'intervention de la profession (droit d'alerte) en cas de baisse des prix d'achat ne couvrant pas les coûts de production et un pouvoir d'intervention direct (coefficient multiplicateur) du ministère de l'Agriculture en étendant l'application de l'article L611-4-2 du code rural à toutes les productions permettant d'instaurer le mécanisme du coefficient multiplicateur entre prix d'achat et prix de vente en période de crises conjoncturelles ;

- L'activation des mesures de sauvegarde et de blocage des importations lorsque le maintien de filières de production spécifiques est en cause, à l'image de la reconduction depuis plusieurs années de la clause de sauvegarde nationale interdisant la commercialisation en France de cerises fraîches provenant de pays où le diméthoate est encore utilisé ;

- À plus long terme, les communistes proposent de soutenir la diversification des exploitations viticoles pour sécuriser une partie du revenu agricole en cas d'aléa climatique ou sanitaire sur la vigne. Ces soutiens pourraient passer par le versement de compléments de prix ou d'aides couplées incitant à la transition vers un système de polyculture où la vigne compose avec d'autres productions végétales, à l'image d'espèces arboricoles.

Par ailleurs, nous défendons la mise en place d'un véritable régime public d'assurance contre les risques et aléas climatiques, sanitaires et environnementaux, qui doit pouvoir bénéficier à toutes les exploitations viticoles, et accompagner les viticulteurs dans les mesures de prévention et d'adaptation aux effets du changement climatique.



ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION

animateurs de la commission

Julien Brugerolles - Jonathan Dubrulle

relations avec la direction nationale (CN et CEN)
relations avec les élus communistes nationaux et régionaux
relations avec les autres partis politiques et syndicats
relations avec le Parti de la gauche européenne (PGE)
relations avec les animateurs des autres commissions nationales
direction de la publication de *TerreMer*
communication interne
administration des outils numériques

comité d'animation

Julien Brugerolles - Julien Cantegreil - Jonathan Dubrulle - Stéphane Le Bot - Olivier Morin Constance Renard - Juliette Ryan - Mathieu Soares - Hervé Terradot-Piot - Nathalie Vermorel

porte-parolat national de la commission
fixe l'ordre du jour et le calendrier des réunions de commission
dresse le programme de travail de la commission et décide de sa mise en œuvre
comité de rédaction de *TerreMer*

groupes de travail thématiques

les animateurs des groupes de travail :
organisent les réunions avec les membres des groupes
interlocuteurs thématiques des animateurs de commission
rendent compte de l'activité de leurs groupes au comité d'animation et lors de réunions de commission

EAU

en cours
de réorganisation

AGRICULTURE

Julien Cantegreil

Olivier Chateauneuf - Vésiane Fortunat
Jérémy Le Moinier - Sarah Manuby
Pierrick Monnet - Marius Muzas
Jo-Bernard Poulmarch - Constance Renard

FORÊT

Mathieu Soares

Patrick Fanet
Gérard Guerin
Ambroise Mazal
Béatrice Tariol

PÊCHE ET AQUACULTURE

Hervé Terradot-Piot

Manuel Liberti
Alizée Morin-Repinçay

ALIMENTATION

Juliette Ryan

Nadia Boyer
Jonathan David
Pierrick Nussbaum
Luc Ripoll
Nino Sanchez-Schillaci

RURALITÉS

Nathalie Vermorel

Claudine Bonhomme
Jonathan David
Sophie Delfino
Quentin Demmer
Patrick Fanet

porte-paroles régionaux de la commission

Nord-Est : **Jonathan David**
Île-de-France : **Quentin Demmer**
Centre-Val-de-Loire : **Olivier Morin**
Sud-Ouest : **Julien Cantegreil, Stéphane Le Bot**
Massif central : **Julien Brugerolles, Pierre Thomas**
Région lyonnaise : **Marius Muzas**
Provence-Alpes-Côte-d'Azur : **Pierrick Nussbaum**

se tiennent au courant des initiatives locales
font remonter celles-ci au comité d'animation
représentent la commission lors d'initiatives locales
relations avec les journalistes de la presse régionale
interviennent lors d'événements organisés
par des fédérations, sections etc.

correspondants d'autres commissions nationales

commission Économie :
Jonathan Dubrulle, Julien Cantegreil
commission Europe :
Charlotte Balavoine
commission Écologie :
Jonathan David, Gérard Guerin, Quentin Demmer

relations avec les autres commissions du PCF
participent aux réunions de celles-ci

organigramme à jour du 28 novembre 2023